

Laval Agglomération
Département de la Mayenne

SAINT-OUEN-DES-TOITS - 2 - C

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°4 pour Approbation par le CC le 24 novembre 2025



1:5 000

0100200

m





EMPLACEMENTS RESERVES N° SURFACE (en m²)	
Références OAP Nom SURFACE (en m²)	

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements



 Cavités naturelles



 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

PRESCRIPTIONS

 Arbre remarquable

 15 - Marges de recul

 07 - Haies à protéger au titre du L.151-23 du CU

 07-Haies à protéger au titre du L151-23 du CU en zones à vocation économique (enjeux faible ou secondaire)

 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques

 22 - Linéaire commercial à préserver

 Chemin à préserver

 01 - Espaces boisés classés

99 - Zones inondables

 99 - Nœux miniers

 99 - Lotissements

ZONE URBAINE

 Ua - Tissu bâti ancien

 Ub - Tissu urbain périphérique

 Ui - Équipements collectifs

 Ue - Activités économiques

 Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet

 Uem - Zone d'activités de La Meslerie

 Us - Zone urbaine spécifique

ZONE A URBANISER

 1AUa - A urbaniser à vocation économique à Cox

 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter

 1AUJ - A urbaniser à vocation équipements et loi

 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tern

ZONE AGRICOLE

 Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

 Aie - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

 As - STECAL destiné au stationnement

 Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

 Ap - Agricole sans aucune construction

 Auh - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE NATURELLE

 N - Naturelle

 Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

 Nac - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières

 Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

 Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

 Ns - Secteur destiné à des équipements de loisirs

 N1 - STECAL destiné au développement de gîtes

 N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

 N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

 N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises